

FEMMES DE LA TERRE

**RAPPORT D'ACTIVITE
2015**

FEMMES DE LA TERRE

SOMMAIRE

La vie de l'association

- I. L'histoire et les objectifs de Femmes de la Terre**
 - 1. Permanences d'accès aux droits
 - 2. Adhésion et participation aux débats

- II. Les moyens**
 - 1. Localisation
 - 2. Equipe
 - 3. Situation financière

Les activités de l'association

Les actions menées par l'association

- I. Action 1 : Permanence juridique en droit des étrangers, pour les femmes, leur famille et les jeunes et actions de lutte contre la double violence**
 - 1. La permanence juridique
 - 2. Les actions de lutte contre la double violence

- II. Action 2 : Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits**
 - 1. Objectifs
 - 2. Fonctionnement et réalisations

- III. Action 3 : Sensibilisation et formation sur le droit des étrangers et les droits des femmes**
 - 1. Objectifs
 - 2. Fonctionnement et réalisations

Les réseaux et la coopération inter-associative

- I. Réseaux**
 - 1. Réseau pour la défense des droits des femmes étrangères victimes de violence ou persécutées : le réseau ADFEM
 - 2. Réseaux pour la défense des droits des étrangers
 - 3. Réseaux organisés dans le cadre de la « *politique de la ville* »

- II. Partenariats**
 - 1. Partenaires associatifs
 - 2. Services sociaux, établissements scolaires
 - 3. Partenaires institutionnels

Rencontres, Adhésion aux campagnes d'information et de sensibilisation et pétitions, prises de positions diverses et suivi des engagements pris les années précédentes

FEMMES DE LA TERRE

La vie de l'association

I. L'histoire et les objectifs de Femmes de la Terre

C'est à la fin de l'année 1992, que quelques bénévoles qui participaient aux permanences juridiques d'Accueil et Promotion, du centre social Relais 59 et de l'association Solidarité Français Migrants, ont décidé la création de l'association « *Femmes de la Terre* ». Cette initiative était une réponse aux nombreuses demandes émanant de femmes d'origine étrangère qui souhaitaient un accueil spécifique en cours de journée et non le soir, leur permettant ainsi de venir exposer leurs problèmes en dehors des obligations ou des interdictions familiales.

Un accueil réservé aux femmes permet de leur donner un lieu où s'exprimer librement, notamment pour celles subissant des violences. Ces femmes sont tout particulièrement « *victimes* » de discriminations, souvent de double discrimination parce que femmes et étrangères.

Dès l'origine, l'association Femmes de la Terre s'est donnée pour objectif de contribuer au respect des droits fondamentaux que sont le droit à la liberté, le droit de vivre en famille, la liberté d'aller et venir, le droit à la santé, à l'emploi, au logement. L'association centre son activité principalement sur un public de femmes et de jeunes étrangers ou d'origine étrangère (garçons ou filles), ou qui ont des liens avec l'étranger et qui rencontrent des difficultés administratives ou juridiques, liées à l'asile, à l'entrée et au séjour en France ainsi qu'à l'acquisition ou la reconnaissance de la nationalité française.

Femmes de la Terre a pour objectifs :

- L'information sur les droits ;
- Le soutien à la reconnaissance de ces droits ;
- La prise de conscience des devoirs qui accompagnent tout droit.

L'association a centré son action autour d'une permanence juridique hebdomadaire, en droit des étrangers, à destination des femmes, de leur famille et des jeunes et autour de la lutte contre toutes les formes de violence dont elles peuvent être victimes

En 2004, l'association a emménagé rue de la Solidarité, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Cette installation a permis la concrétisation d'un projet depuis longtemps en gestation. Femmes de la Terre a eu, en effet, l'opportunité d'occuper un local loué à Paris Habitat, grâce au soutien des élus de la Mairie du 19^{ème} arrondissement et aux responsables de la Politique de la Ville. Avec l'aide financière de la Région Ile-de-France (Direction de l'habitat, de la culture et des solidarités) et de la Préfecture de Paris (Mission Politique de la Ville/BCPT), l'association a pu faire les travaux indispensables à son installation et acquérir le matériel informatique non moins indispensable pour travailler efficacement.

L'occupation de locaux plus spacieux a rendu possible la création d'une permanence d' « *Ecrivain public et accès aux droits* ».

La première permanence hebdomadaire a eu lieu le 19 octobre 2004. Elle a pris son essor en 2005, s'intègre parfaitement dans le quartier où l'association est installée et, depuis, fonctionne régulièrement pour un public de plus en plus nombreux.

FEMMES DE LA TERRE

Notre action s'exerçait ainsi dans le quartier appelé « *Danube – Solidarité – Porte de Chaumont* », classé en zone Politique de la Ville, au sein du 19^{ème} arrondissement, qui comptait alors également deux autres quartiers classés en zone Politique de la Ville (« *Flandres* » et « *Paris Nord* »).

Cette année, la cartographie, de même que la dénomination, des quartiers dits « *Politique de la Ville* » ont été modifiées. Une seule carte remplace désormais les nombreux zonages et dispositifs qui existaient jusqu'à lors (ZUS, CUCS, ZRU, ZFU...) et c'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants que sont, avec cette nouvelle carte, identifiées toutes les concentrations urbaines de pauvreté. On parle alors de « *Quartiers prioritaires* ».

Avec cette nouvelle cartographie, l'association reste cependant dans un quartier classé « *Quartier Prioritaire* ».

Cette implantation apparaît toujours opportune et justifiée. En effet, Femmes de la Terre intervient auprès d'un public éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne et réalise donc une mission de relais auprès de ce public de proximité en faisant le lien entre celui-ci et l'administration.

L'association continue de défendre sans relâche le droit à la protection juridique et a choisi de mener ces deux missions sur des axes différents et néanmoins complémentaires :

➤ **L'accès aux droits**

Cet aspect de notre intervention nous permet d'apporter une réelle assistance juridique et administrative à un grand nombre de personnes exclues.

Nous avons une double pratique d'intervention :

- Immédiate, avec l'aide à l'analyse, à la constitution et à la résolution des dossiers ;
- Préventive, avec une information sur la législation relative au droit au séjour et à l'acquisition de la nationalité française, sur la citoyenneté et l'accès aux droits sociaux.

Nous agissons également dans une optique d'aide à l'insertion des personnes dans la vie sociale et professionnelle : orientation vers des structures pour alphabétisation et formation, activités culturelles, soutien psychologique, hébergement. Ces orientations se font notamment grâce à notre travail en réseaux.

➤ **L'adhésion et la participation aux débats d'idées et aux activités de « terrain »**

L'objectif est d'agir comme une force de proposition et de négociation auprès des institutions, des collectivités et de l'opinion publique.

C'est pourquoi nous participons aux actions de lutte contre le racisme, les discriminations, les violences faites aux femmes etc., ainsi qu'à de nombreuses rencontres portant sur le droit d'asile et les lois sur l'immigration et visant à obtenir une meilleure protection des droits humains, de la liberté d'aller et venir et du droit de vivre en famille.

FEMMES DE LA TERRE

II. Les moyens de l'association

1. La localisation

Nous occupons un local situé 2, rue de la Solidarité dans le 19^{ème} arrondissement de Paris.

2. L'équipe

L'équipe de Femmes de la Terre se compose de :

- Une juriste coordinatrice à plein temps en CDI,
- Une juriste chargée d'information juridique à plein temps en CDI,
- Une chargée d'accueil et d'accompagnement en CDI,
- Huit bénévoles.

Cependant, en 2015, notre équipe a eu à souffrir d'abord de l'absence pour maladie d'une de ses salariées (la salariée chargée d'accueil et d'accompagnement) à compter du 10 février 2015 puis de son départ dans le cadre d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail, intervenue le 6 novembre 2015.

3. La situation financière

Plusieurs financeurs ont reconduit leurs subventions. En effet, les Missions Intégration et Egalité Femmes-Hommes de la Ville de Paris, la DASES ainsi que le CCFD-Terre Solidaire confirment leur intérêt pour les actions que nous menons. Le CCFD-Terre Solidaire nous a même accordé cette année une subvention plus importante que les années précédentes.

La Mission Intégration de la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France a également reconduit cette année son soutien financier pour notre action de permanence juridique pour les femmes, mais dans une moindre mesure en raison d'une redéfinition des axes prioritaires. Cette aide a cependant été complétée pour la première fois pour cette action par une subvention accordée par les services de la Mission Politique de la Ville de la Préfecture, qui nous accordent par ailleurs toujours une subvention pour notre action d'Ecrivain Public et d'Accès aux Droits.

Le service Médiation-Prévention-Protection de la Région Ile-de-France a renouvelé cette année encore son aide mais pour un montant moins important.

On relèvera par ailleurs que cette année, pour la première fois depuis de très nombreuses années, nous nous sommes vues notifier un refus de subvention de la part du service des Droits des Femmes de la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France.

Deux des trois postes de salariées sont toujours aidés :

- Le poste de la juriste coordinatrice est aidé par le FONJEP (financé par l'ACSE) ;
- Le poste Adulte-Relais est aidé par l'ACSE. La Mairie de Paris (DDCT) nous apporte par ailleurs un complément d'aide pour le financement de ce poste.

En outre, la participation des usager(e)s de la permanence juridique aux frais de fonctionnement, si minime soit-elle, demeure une exigence, sauf en cas d'indigence. Nous constatons en effet que l'effort de participation implique davantage l'usager(e) dans les démarches engagées dans son intérêt.

FEMMES DE LA TERRE

Les activités de l'association

Tout en continuant à assumer nos tâches traditionnelles décrites ci-après en deux actions spécifiques, nous maintenons notre engagement dans des actions collectives et dans la valorisation du travail en réseau. En effet, les modifications très fréquentes, souvent en faveur d'un durcissement, des lois en matière d'asile, de droit au séjour et de nationalité exigent un renforcement de l'union des associations qui militent pour la défense des droits fondamentaux.

ACTIONS MENEES PAR L'ASSOCIATION

I. Action 1 : permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes et actions de lutte contre la double violence

1. La permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes

a. Objectifs

Notre rôle premier est d'offrir aux femmes étrangères, ou qui ont des liens avec l'étranger, un lieu fixe où elles peuvent venir confier leurs difficultés, être informées, soutenues, accompagnées et orientées. Nous leur donnons des informations juridiques et sociales puis, lorsque nécessaire, nous les aidons dans leurs démarches.

b. Fonctionnement et réalisations

➤ **Accueil**

Les permanences d'accueil ont lieu tous les jeudis et l'équipe au complet se retrouve ce jour-là. Le premier contact physique se fait, en principe, sur rendez-vous. Mais de plus en plus de personnes viennent hors permanence et sans rendez-vous. Nous les recevons dans la mesure du possible ou les réorientons vers la permanence téléphonique.

Les trois salariées sont présentes le reste de la semaine (sauf le vendredi, réservé aux réunions extérieures) pour assurer le suivi des dossiers, les échanges avec nos partenaires (organismes publics, privés, associatifs), les nombreux rendez-vous fixés hors permanence (pour les personnes déjà suivies par l'association), ainsi que la gestion courante de l'association. Les bénévoles viennent régulièrement le jeudi.

➤ **Permanence téléphonique**

Cette permanence, qui a lieu tous les lundis, et depuis le mois de septembre 2015, entre 13h et 17h (et non plus entre 14h et 18h), est assurée par les salariées juristes de l'association. Elle est très sollicitée. En 2015, nous avons reçu 1 047 appels (1 049 en 2014). Les appels proviennent aussi bien de ressortissants étrangers, en situation régulière ou non, que de Français ayant des liens avec l'étranger, de travailleurs sociaux, de services publics, etc. Elle nous permet de satisfaire de nombreuses demandes de renseignements ou d'orientations sans que les intéressé(e)s aient à se

FEMMES DE LA TERRE

déplacer. Elle permet aussi de donner des rendez-vous et de préciser tous les documents qui seront nécessaires lors du rendez-vous que nous fixons pour la permanence d'accueil, et ainsi de faire gagner du temps à la personne reçue. Enfin, elle permet d'assurer le suivi des dossiers en cours.

La permanence téléphonique apporte une amélioration indéniable à l'efficacité de notre permanence d'accueil. Cependant certaines personnes, du fait du nombre important d'appels, ne parviennent pas à nous joindre le lundi. Aussi elles nous laissent des messages sur le répondeur, messages que nous devons traiter.

L'écoute des messages, demandant beaucoup d'attention, est quelques fois ardue : il faut rappeler une ou plusieurs fois, discuter longuement pour bien comprendre le problème afin de pouvoir informer, orienter ou donner un rendez-vous. Aussi, nous nous efforçons, de plus en plus, de répondre aux appels téléphoniques en temps réel.

➤ **Courriers**

Nous avons toujours des demandes écrites (courriers, mail et fax) émanant de toute la France et quelquefois de l'étranger. Nous répondons le plus précisément possible, et si l'expéditeur est en région parisienne, nous lui proposons éventuellement un rendez-vous.

➤ **Profils des bénéficiaires**

Nous avons traité cette année 553 dossiers pour lesquels nous avons effectué 3 676 interventions. En 2015, notre public se composait, pour un peu plus de la moitié, de femmes célibataires, veuves ou séparées. L'autre partie est constituée de femmes mariées, pacsées ou vivant en concubinage et de jeunes. Certaines ont des enfants, avec elles en France ou restés dans le pays d'origine, d'autres pas.

Nous continuons à recevoir de nombreuses jeunes filles en rupture familiale et des femmes seules qui ont fui leur pays ou qui ont été abandonnées par le mari ou le compagnon les ayant fait venir.

Quelques hommes viennent aussi nous consulter. Nous répondons à leurs demandes d'information, mais dans la mesure du possible nous les orientons vers d'autres structures pour conserver le caractère spécifique de l'association, sauf lorsqu'ils viennent nous consulter pour leur femme ou leurs enfants, notamment lorsque ceux-ci, restés dans leur pays d'origine, sont en butte à des refus de délivrance de visa d'entrée en France alors même qu'ils ont été admis à séjourner sur le territoire français au titre du regroupement familial.

Les chiffres restent stables au regard des origines nationales des femmes qui viennent nous rencontrer.

Certaines femmes sont de nationalité française (1,9%). L'origine des autres est très diverse. Cette année encore, c'est la Côte d'Ivoire qui est le pays le plus représenté (16%), suivie du Mali (13%), de l'Algérie (8%), du Maroc (7%), et du Sénégal (7%). Pour les autres pays d'Afrique, quelques pays d'Asie et d'Amérique du Sud, on relève entre 1 et 32 dossiers pour chacun. Nous recevons en revanche peu de ressortissants des pays d'Europe de l'Est et des pays d'Asie.

Il peut s'agir de primo arrivantes ou de femmes établies en France depuis plusieurs années.

Nous recevons chaque année de plus en plus de femmes victimes de violence conjugale ou familiale (100 en 2015 contre 94 en 2013), notamment victimes d'excision et qui craignent que leurs filles le

FEMMES DE LA TERRE

soient, à leur tour, en cas de retour dans leur pays d'origine (44 en 2015, comme en 2014). Beaucoup de femmes font aussi état de risque de mariage forcé ou de violences familiales subies dans le pays d'origine.

Nous recensons, pour 2015, 18 résultats négatifs et 108 résultats positifs qui se matérialisent par l'obtention ou le renouvellement de titres de séjour, de statuts de réfugié ou du bénéficiaire d'une protection subsidiaire, de visas d'entrée en France etc. (18 résultats négatifs et 92 résultats positifs en 2014).

➤ Demandes

Les demandes sont relatives à :

- une information générale sur le droit des étrangers et la nationalité française,
- une première demande de titre de séjour,
- la consolidation d'une situation administrative en France, soit par le passage de la carte de séjour temporaire (valable un an) à la carte de résident (valable dix ans), soit par une demande de naturalisation,
- un refus de regroupement familial,
- un refus de visa pour un membre de la famille resté dans le pays d'origine et admis au bénéfice du regroupement familial en France,
- une demande d'asile, essentiellement pour obtenir une protection contre l'excision ou un mariage forcé,
- des droits en matière de protection sociale, d'emploi, de droit de la famille,
- etc.

Nous observons toujours que de nombreuses personnes que nous avons soutenues dans leurs démarches de régularisation reviennent demander des conseils pour des membres de leur famille ou pour des amis.

Il arrive aussi que nous revoyions certaines d'entre elles, non plus dans le cadre de la permanence juridique mais dans celui de la permanence d'écrivain public et d'accès aux droits du mardi, pour une difficulté qui ne rentre pas dans le cadre du droit des étrangers.

2. Les actions de lutte contre la double violence

La double violence se définit comme la superposition de violences conjugales ou intra-familiales et d'une violence institutionnelle.

En effet, les femmes étrangères peuvent être l'objet d'une double discrimination, en tant que femmes et en tant qu'étrangères. Les violences particulières qu'elles peuvent subir en tant que femmes (mutilations génitales féminines, mariage forcé, crime d'honneur, violences conjugales, etc) peuvent ainsi être aggravées par la précarité de leur statut administratif sur le territoire français.

Elles peuvent alors se trouver dans une situation qui les empêche de se défendre efficacement, notamment lorsqu'elles sont victimes de violences en raison de :

- l'absence de titre de séjour ;
- ou la possession d'un titre de séjour conditionné par une communauté de vie avec un partenaire (compagnon ou mari) qui les place dans une situation de dépendance.

FEMMES DE LA TERRE

Elles peuvent alors être dissuadées d'aller se plaindre aux autorités ou de quitter l'auteur des violences.

L'irrégularité du séjour peut ainsi avoir des répercussions sur la jouissance des droits fondamentaux.

Nous menons deux types d'action au regard de la double violence. Tout d'abord, nous recevons dans le cadre de nos permanences des femmes victimes de double violence. Nous accueillons ces femmes pour les accompagner au mieux dans leurs démarches, en les aidant par exemple à porter plainte alors même qu'elles ne disposent pas de titre de séjour.

Parallèlement à ces actions régulières, nous menons des actions ponctuelles d'information et de sensibilisation auprès de la société civile sur la problématique spécifique de la double violence, et également des actions de plaidoyer afin d'alerter les pouvoirs publics sur la situation de ces femmes et de faire évoluer la législation à cet égard.

a. La prise en compte de la violence subie dans les permanences

Beaucoup de femmes venant à notre permanence rencontrent des problèmes de violence, conjugale ou intrafamiliale, qui peuvent aboutir à des plaintes déposées au commissariat de police ou à des demandes de divorce. Ces femmes se retrouvent dans des situations de précarité extrême, aggravées par la rigidité des textes de loi ou par l'interprétation restrictive faites de ces textes par les institutions

Nous prenons le temps de les écouter et nous leur proposons, éventuellement, de prendre rendez-vous avec une structure spécialisée dans le soutien psychologique. Nous travaillons sur la spécificité de ces situations de violence et agissons de manière à ce que la violence que subissent ces femmes soit reconnue et à ce qu'elles puissent faire valoir leurs droits. Dans ce domaine particulier, il est essentiel de travailler en réseau.

Cette action exige de notre équipe un travail intensif, régulier et extrêmement diversifié.

Cette année, nous avons encore fait face à un plus grand nombre de situations de femmes victimes de violence que les années précédentes (100 contre 94 en 2014). Nous avons en particulier été sollicitées par des femmes victimes d'excision et craignant que leurs filles soient à leur tour excisées en cas de retour dans leur pays d'origine.

b. Les actions de lutte contre la double violence

Dans le cadre de notre activité, nous menons des actions de lutte contre la double violence. Ces actions ont pour objectif d'informer et de sensibiliser le public sur la question spécifique de la double violence. Nous menons par ailleurs des actions de plaidoyer auprès des institutions et organismes publics afin de faire reconnaître cette double forme de violence et de faire évoluer la législation à cet égard.

Ce travail est effectué non seulement par l'association seule mais également dans le cadre d'actions communes menées au sein du réseau ADFEM (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes).

FEMMES DE LA TERRE

➤ Contexte de la lutte contre la double violence en 2015

En 2015, comme en 2014, ces actions ont eu lieu principalement dans le contexte de réforme du système de l'asile. En effet, un projet de loi, visant à réformer la procédure de la demande d'asile, a été présenté par le gouvernement au cours du deuxième semestre 2014. Ce projet de loi s'est accompagné pour l'institution en charge de l'examen des demandes d'asile, l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides, d'une réforme du fonctionnement interne et de la mise en place de groupes thématiques.

La loi n° 2015-925 relative à la réforme de l'asile a finalement été adoptée le 29 juillet 2015.

➤ Les actions menées par l'association seule

Notre association a mené des actions propres de lutte contre la double violence.

Nous avons tout d'abord tenu, le 7 mars 2015, un stand d'information sur le forum associatif lors de l'événement « *Journée des droits des femmes* », organisé par l'association Femmes en Action, en partenariat avec le Palais de la Femme, Fondation de l'Armée du Salut à PARIS (11^{ème} arrondissement).

Nous avons également organisé un événement dans les locaux de l'association à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Cet événement a eu lieu le 26 novembre 2015 et il s'agissait de la projection du film « *Chaos* » de Coline SERREAU, suivie d'un débat portant sur la question de la double violence dont peuvent être victimes les femmes étrangères.

Cette action, innovante pour notre association, a été une réussite et nous encourage à renouveler l'organisation ce type d'événements pour les années à venir.

➤ Les actions menées en réseau

L'association Femmes de la Terre lutte également contre la double violence dont peuvent être victimes les femmes étrangères dans le cadre d'action menées avec le **réseau ADFEM (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes)** (pour plus de précision sur ce réseau et les associations membres, voir en page 17 du présent rapport d'activité).

Le réseau ADFEM est un collectif d'associations ayant pour but la réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes dans le domaine du droit au séjour et de l'asile et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Femmes de la Terre participe aux réunions mensuelles du réseau ADFEM et prend activement part aux diverses actions menées par le réseau.

Le réseau mène des actions de plaidoyer visant à faire des propositions en vue de la modification de lois ou de projets de lois touchant à la situation des femmes étrangères victimes de violence. Nous sommes également amenées à rencontrer les représentants d'institutions pour échanger sur ces questions.

Cette année encore, dans ce contexte de projet de loi réformant le système de l'asile, les associations du réseau ADFEM, attachées au droit d'asile et à la situation des femmes persécutées, ont analysé le projet de loi en vue de présenter les avancées et les inquiétudes en découlant.

FEMMES DE LA TERRE

Le réseau ADFEM, représenté par la Cimade et Femmes de la Terre, a ainsi été auditionné conjointement avec l'association GAMS et le réseau Excision parlons-en, dans le cadre de ce projet de loi réformant l'asile, devant la Commission des Lois du Sénat le 31 mars 2015.

La loi n° 2015-925 relative à la réforme de l'asile a finalement été adoptée le 29 juillet 2015.

Nos différentes associations ont par la suite tenu une veille sur l'application de cette nouvelle loi, notamment sur le contenu des décrets d'application, ainsi que sur les conséquences pratiques pour les femmes persécutées.

Le réseau ADFEM s'est également attaché cette année à analyser à un autre projet de loi : le projet de loi portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration. Ce projet de loi a pour objectif de modifier certaines dispositions du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile, notamment celles relatives à la situation des femmes migrantes victimes de violences conjugales.

Les associations membres du réseau, soucieuses de la situation de ces femmes, ont réalisé ensemble un questionnaire à l'attention d'autres associations partenaires et de professionnels et visant à répertorier les pratiques préfectorales non respectueuses des droits des personnes étrangères victimes de violence. Ce questionnaire a été envoyé aux différents destinataires à la fin de l'année 2015, et les réponses récoltées devraient permettre de dresser un état des lieux des pratiques ayant cours et servira de document de travail pour nos prochaines actions de plaidoyer et de sensibilisation. Nous envisageons en effet d'organiser une action portant sur cette problématique à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes, le 8 mars 2016.

Le réseau ADFEM a enfin entamé la rédaction de propositions d'amendements au projet de loi portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration. Ces amendements seront communiqués aux parlementaires dans le courant du 1^{er} trimestre 2016.

II. Action 2 : Permanence d'« Ecrivain public et d'accès aux droits »

1. Objectif

Cette permanence vise à prévenir les situations difficiles en accompagnant le public dans ses démarches administratives ou juridiques. Elle répond à une demande qui a longtemps été exprimée par une partie du public de la permanence juridique, mais que l'association n'a eu les moyens d'honorer qu'en 2004 après son arrivée dans les locaux du 19^{ème} arrondissement.

Elle est plus particulièrement adaptée au quartier dans lequel l'association est implantée depuis lors et a été soutenue par les acteurs institutionnels du 19^{ème} arrondissement de Paris dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'action menée sur le quartier Danube – Solidarité et sur le quartier Flandres.

Elle est ouverte en priorité à tous les habitants, hommes et femmes, de ces quartiers dits prioritaires, ce qui n'exclut pas que nous y recevions des personnes venant de tout le 19^{ème} arrondissement, de Paris et même de banlieue proche.

FEMMES DE LA TERRE

Lors de cette permanence, les salariées et les bénévoles lisent les courriers administratifs qui leur sont soumis, donnent les explications, rédigent les réponses, remplissent les formulaires, téléphonent aux administrations et organismes privés et tentent des médiations. Et si besoin, ils aident à la constitution des dossiers.

Nous donnons au public les moyens d'intervenir immédiatement, en lui permettant de présenter les documents appropriés et de suivre les procédures adéquates. Nous lui donnons les moyens de faire valoir ses droits à plus long terme en l'informant et en le sensibilisant sur les outils juridiques à sa disposition.

L'objectif de cette action est de rompre avec l'isolement social, d'aider à passer la barrière des démarches administratives, souvent compliquée par un vocabulaire administratif difficilement compréhensible, et des procédures complexes, d'amener les usagers à être plus autonomes lors de leurs démarches administratives et de les aider à accéder à leurs droits.

De plus en plus, cette permanence accueille des usagères envoyées par la permanence juridique pour des demandes bien spécifiques, telles que, par exemple, les demandes d'aide juridictionnelle, les dossiers de demande de naturalisation...

2. Fonctionnement et réalisations

La permanence fonctionne le mardi après-midi, désormais de 13h à 17h (et non plus de 14h à 18h) sans rendez-vous. Elle est animée par les trois salariées de l'association aidées par des bénévoles.

➤ Les bénéficiaires

Le public reçu est un public éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne. Il s'agit d'un public souvent en difficulté ou en situation de précarité, tant pour des raisons économiques que sociales ou culturelles, et parfois même en rupture sociale.

En 2015, 344 personnes sont venues nous solliciter et lors de cette permanence 689 entretiens ont été menés (contre 358 personnes et 689 entretiens en 2014).

La baisse du nombre d'entretiens par rapport à l'année 2014 s'explique par le fait que notre équipe a eu à souffrir cette année de l'absence pour maladie puis du départ d'une de nos salariées. En effet, celle-ci, engagée dans le cadre d'une convention Adulte-Relais, et dont les missions sont spécifiquement associées à cette action, a bénéficié d'un congé maladie qui a débuté le 10 février 2015. Son contrat a fait l'objet d'une rupture conventionnelle le 6 novembre 2015. Notre capacité d'accueil les jours de permanence a dès lors été réduite.

Par ailleurs, cette salariée se chargeait de recevoir, en dehors des permanences fixes du mardi après-midi, des bénéficiaires dont les situations nécessitaient plus de temps et qui ne pouvaient donc pas être reçues pendant la permanence. Cela concerne notamment l'aide que nous sommes amenées à apporter en matière de demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation, pour laquelle la constitution des dossiers nécessite beaucoup de temps. De ce fait, nous avons été contraintes de réorienter certaines personnes.

Au 31 décembre 2015, parmi les 344 personnes bénéficiaires de cette action, 138 étaient déjà usagères de la permanence. **Le nombre de bénéficiaires de cette action reste ainsi relativement stable cette année, malgré la baisse de nos effectifs et capacités d'accueil.**

FEMMES DE LA TERRE

Comme indiqué plus haut, cette année, la cartographie, de même que la dénomination, des quartiers dits « *Politique de la Ville* » ont été modifiées. Une seule carte remplace désormais les nombreux zonages et dispositifs qui existaient jusqu'à lors et c'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants que sont, avec cette nouvelle carte, identifiées toutes les concentrations urbaines de pauvreté. On parle alors de « *Quartiers prioritaires* ».

Un certain nombre de territoires, auparavant classés en « *Zone Urbaine Sensible* » (ZUS) et/ou couverts par un CUCS, ne sont désormais plus classés en quartier prioritaire mais ont été placés en territoires de « *Veille Active* » et inscrits dans un contrat de ville.

Cette année, nous avons donc essayé de réaliser des statistiques mettant en évidence l'origine géographique de nos bénéficiaires en essayant de faire ressortir au mieux les chiffres tenant aux bénéficiaires habitant un « *Quartier prioritaire* » ou un « *Quartier de Veille Active* », non seulement pour le 19^{ème} arrondissement, lieu d'implantation de l'association, mais aussi, et dans la mesure des éléments portés à notre connaissance par nos bénéficiaires, pour les autres arrondissements de PARIS.

En ce qui concerne le 19^{ème} arrondissement, nous avons également décidé de faire apparaître les bénéficiaires habitant dans des quartiers qui ne sont pas considérés comme prioritaires mais qui sont en proche périphérie de ces quartiers et dont le public rencontre souvent des difficultés d'ordre social.

Ainsi, on constate que le nombre d'usagers venant des « *Quartiers Prioritaires* » du 19^{ème} arrondissement de PARIS est en augmentation (145 contre 109 en 2014).

En effet, parmi nos usagers du 19^{ème} arrondissement de PARIS, 145 sont issus de « *Quartiers Prioritaires* » et 3 de quartiers de « *Veille Active* », ce qui représente 43% de nos bénéficiaires.

Si l'on y ajoute les bénéficiaires habitant des rues en toute proche périphérie de ces quartiers (17 personnes), ce pourcentage monte à 48%.

Enfin, tous arrondissements de PARIS confondus, le nombre de nos bénéficiaires provenant de « *Quartiers Prioritaires* » et de quartiers de « *Veille Active* » (hors quartiers de proche périphérie) s'élève à 168 et représentent ainsi près de 49% de nos bénéficiaires.

➤ **Les problèmes traités**

La majorité des problèmes traités lors de la permanence concerne des situations de rupture sociale.

Notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits est désormais tenue par les deux salariées juristes de l'association ainsi que par deux bénévoles, notre salariée chargée d'accueil et d'accompagnement ayant été absente pour cause de maladie sur la quasi-totalité de l'année et son contrat de travail ayant désormais été rompu.

Un accueil assuré en partie par des juristes permet de faire de cette permanence non seulement une permanence d'écrivain public mais également d'accès aux droits.

Ainsi, on relèvera que près de 20% des problèmes traités en 2015 dans le cadre de cette permanence relevaient de questions liées à l'accès aux droits, notamment en matière de droit de la famille, de droit pénal, d'aide juridictionnelle etc.

FEMMES DE LA TERRE

Cet aspect est particulièrement intéressant dans la mesure où nous sommes **la seule structure, sur le territoire où nous sommes implantées, à proposer une permanence d'accès aux droits.**

Les autres problèmes traités relèvent d'une mission d'écrivain public.

Une des principales préoccupations des usagers concerne **le logement** (formulaire de renouvellement d'inscription en tant que demandeur de logement social, courriers de relance ou de changement de situation, recours devant le Tribunal administratif pour la demande de droit au logement opposable (DALO)).

Les autres demandes concernent :

- **L'endettement et le droit de la consommation** (abonnements ou résiliations de contrat avec les différents opérateurs de télécommunication). On constate à cet égard une forte augmentation des demandes liées à des dettes civiles.
- **Des demandes d'ouverture de droits sociaux** (Assurance Maladie, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations Familiales etc.) ;
- **La naturalisation** (information et aide à la constitution des dossiers de demande de naturalisation) ;
- **Des déclarations d'impôts ;**
- Etc.

D'autre part, nous continuons à accompagner nos usagers dans toutes les démarches de la vie au quotidien en lien avec EDF, GDF, le transport...

Nous aidons également un certain nombre de personnes pour la lecture et la compréhension des courriers qui leur sont adressés.

Pour les demandes liées à l'emploi et à la recherche d'emploi, les usagers sont orientés vers des associations qui aident à la rédaction des CV et des lettres de motivation, telles que le Danube Palace

Pour des dossiers qui demandent un suivi plus approfondi, nous effectuons des accompagnements auprès des structures concernées. Pour certains dossiers incomplets, nous assurons le suivi sur rendez-vous.

Notre intervention facilite l'échange entre les usagers et les organismes auxquels ils sont confrontés. La rédaction de recours, de lettres de demandes ou de contestation que nous introduisons, les explications et informations fournies lors de nos permanences contribuent à réduire la rupture sociale. Notre intervention rassure également les personnes quant à l'avenir et les incite à agir.

III. Action 3 : Sensibilisation et formation sur le droit des étrangers et les droits des femmes

1. Objectifs

L'association développe une action d'information et de formation dans le but de faire partager son savoir et son expérience en matière de droit des étrangers et de droit des femmes et de promouvoir les droits des femmes, notamment ceux des femmes étrangères.

FEMMES DE LA TERRE

2. Réalisations

a. Sensibilisation

L'action de sensibilisation consiste à participer à des sessions d'information et à agir en vue d'informer largement un public, professionnel ou non, sur l'action de l'association et sur les droits des femmes et/ou les droits des étrangers.

➤ **Intervention publique**

Femmes de la Terre a été auditionnée, en qualité de représentant du réseau ADFEM auquel elle appartient, par la Commission des Lois du Sénat dans le cadre des travaux parlementaires liés à la réforme de l'asile, le 31 mars 2015.

Elle a ainsi pu faire valoir les revendications et recommandations des associations membres du réseau en matière de droit d'asile pour les femmes persécutées.

➤ **Événement de sensibilisation**

Cette année, l'association Femmes de la Terre a organisé un événement dans ses locaux à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, qui a lieu chaque année le 25 novembre.

Ainsi, le 26 novembre 2015, nous avons proposé la projection du film « *Chaos* » de Coline Serreau. Ce film a été suivi d'un débat sur les questions liées aux violences faites aux femmes et à la double violence dont peuvent être victimes certaines femmes étrangères ou d'origine étrangère.

➤ **Journée portes ouvertes et tenue de stands d'information**

Comme les autres années, l'association a tenu des stands d'information lors :

- De la fête de quartier, organisée le 6 juin 2015,
- Du Forum des Associations et du Sport, organisé par la Mairie de Paris 19^{ème}, le 12 septembre 2015.

Nous avons par ailleurs également tenu un stand d'information sur le forum associatif lors de l'événement « *Journée des droits des femmes* », organisé par l'association Femmes en Action, en partenariat avec le Palais de la Femmes, Fondation de l'Armée du Salut, le 7 mars 2015.

Enfin, nous avons participé à la journée portes ouvertes des associations du quartier Danube-Solidarité-Marseillaise, le 2 octobre 2015, et avons ainsi accueilli à cette occasion des habitants du quartiers pour les informer sur nos actions.

➤ **Interviews et médias**

Nous avons participé et été interviewées par les animateurs de l'émission « *Ras les Murs* », diffusée sur Radio Libertaire le 14 janvier 2015. A cette occasion, nous avons présenté notre association, ses actions, ses objectifs. Nous avons également présenté le projet de loi réformant l'asile ainsi que nos recommandations et inquiétudes.

Nous avons également été interviewées, le 29 juillet 2015, par Mélanie HEATH, Professeur de sociologie à l'université Mc Master à HAMILTON (Canada), dans le cadre d'un travail de recherche comparé sur le thème de la polygamie.

FEMMES DE LA TERRE

Par ailleurs, nous avons rencontré, le 16 septembre 2015, Andréa RAWLINS, journaliste et réalisatrice au sein l'agence CAPA, dans le cadre d'une enquête qu'elle mène préalablement à la réalisation d'un documentaire sur les migrants en situation irrégulière, sous forme de manifeste.

Enfin, nous avons été interrogées par deux étudiantes en formation d'assistant social dans le cadre de la réalisation de travaux d'études et de mémoires sur les thèmes suivants : « *les femmes étrangères victimes de violences conjugales* » et « *L'organisation et l'accès aux droits des salariées du particulier employeur* ».

➤ **Annuaire, guides et répertoires**

Nous continuons à apparaître dans divers annuaires et répertoires faisant l'objet d'éditions et de réactualisations annuelles tels que :

- l'annuaire des associations locales et nationales de lutte contre les violences faites aux femmes, édité par le Ministère du Droit des Femmes,
- le répertoire d'actions contre les violences spécifiques faites aux femmes immigrées ou issues de l'immigration, édité par le Centre de ressources « *Politique de la Ville en Essonne* »,
- l'annuaire en ligne du Réseau Périnatal de Paris Nord,
- le guide « *Solidarité à Paris – Hiver* », édité par la Mairie de Paris,
- le répertoire des associations travaillant sur les questions de mutilations sexuelles féminines, réalisé par la Fondazione Brodolini, à la demande de la Commission Européenne, Département de Justice pour l'égalité hommes-femmes,
- le site internet Eurogender, plateforme de coopération et d'échange sur la question de l'égalité hommes-femmes
- la Fiche-contact intitulée « *Victimes de violences : prenez contact* », réalisée à l'initiative de la Mission Observatoire de l'Egalité Femmes-Hommes de la Ville de Paris,
- l'annuaire en ligne des associations franciliennes agissant pour l'égalité femmes-hommes, réalisé par le Centre Hubertine Auclert, organisme associé de la Région Ile-de-France et centre de ressources pour l'égalité femmes-hommes.

b. Formation

Femmes de la Terre a animé, le 21 octobre 2015, une formation sur le thème « *Droit d'asile et droit au séjour en France* », à destination des bénévoles de l'association Relais 59.

Elle a par ailleurs poursuivi le travail initié en 2014 par l'association France Terre d'Asile pour la création d'un kit à destination des animateurs de formations portant sur les questions liées à l'égalité Femmes-Hommes, intitulé « *Egale à égal* ».

Nous avons ainsi été invitées en qualité d'expert et avons donc participé, dans le cadre de réunions du groupe d'experts, à la réalisation de ce kit.

FEMMES DE LA TERRE

LES RESEAUX ET LA COOPERATION INTER-ASSOCIATIVE

I. Réseaux

1. Réseau pour la défense des droits des femmes étrangères victimes de violence ou persécutées : le réseau ADFEM

L'association Femmes de la Terre travaille en réseau pour lutter contre la double violence et pour la défense des droits des femmes étrangères, notamment au sein du réseau **ADFEM (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes)**.

Il s'agit d'un collectif d'associations ayant pour but la réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes dans le domaine du droit au séjour et de l'asile et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ce collectif est né en mars 2008 de la fusion du GRAF (Groupe Asile Femmes, créé en 2004) et du Comité d'Action contre la Double Violence (créé en 2003), et rassemble plusieurs associations qui sont, en 2014 :

- La Cimade,
- Le Comede,
- Femmes de la Terre,
- Femmes Migrantes Debout,
- La FASTI (Fédération des Associations de Soutien aux Travailleurs Immigrés),
- La FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes),
- La LFID (Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie),
- Le RAJFIRE (Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées).

L'action d'ADFEM s'organise autour de la lutte contre la double violence subie par les femmes étrangères.

Les actions menées en 2014 avec ce réseau sont développées en pages 10 et 11 du présent rapport d'activité.

2. Réseaux pour la défense des droits des étrangers

a. Réseaux internationaux

L'association Femmes de la Terre est membre du réseau international **PICUM (Platform for International Coopération on Undocumented Migrants)**, dont le but est la mutualisation des connaissances et des pratiques concernant les migrants sans papiers.

b. Réseaux européens

➤ Participation au **Réseau Européen (de Lutte) Contre le Racisme (ENAR)**

La Conférence constitutive s'est tenue à Bruxelles en octobre 1998, à l'initiative de la Commission européenne, dans le prolongement des actions réalisées en 1997 dans le cadre de l'année internationale contre le racisme.

Femmes de la Terre est membre de ce réseau européen depuis sa constitution.

En 2015, Femmes de la Terre a poursuivi sa collaboration au sein du Comité français d'ENAR.

FEMMES DE LA TERRE

- Suivi et développement de notre collaboration avec **la Coordonation française et la Coordonation européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille**

Femmes de la Terre est membre de la Coordonation française pour le droit des étrangers à vivre en famille et poursuit sa collaboration avec ce réseau.

c. Réseaux nationaux

- **Collectif Uni(e)s Contre une Immigration Jetable (UCIJ)**

Femmes de la Terre continue à participer au collectif UCIJ, qui regroupe plus de 800 organisations dans toute la France.

- **Réseau Education Sans Frontières (RESF)**

Femmes de la Terre fait partie du Réseau Education Sans Frontière, qui rassemble plus de 200 organisations.

L'association travaille régulièrement en lien avec certains comités locaux de RESF, notamment pour des dossiers de parents d'enfants scolarisés en France et de jeunes majeurs.

- **Groupe égalité et droits sociaux**

L'association Femmes de la Terre est toujours membre de ce groupe qui rassemble des membres d'associations, des juristes, des universitaires, des chercheurs et des travailleurs sociaux qui se réunissent et échangent sur la problématique des droits sociaux des migrants.

3. Réseaux organisés dans le cadre de la « Politique de la Ville »

Dans le cadre de la Politique de la Ville, nous participons aux fêtes de quartiers et aux diverses réunions inter-associatives.

Ces réseaux nous permettent d'avoir des informations diverses sur la vie du quartier et par la même occasion des échanges et des rencontres avec les autres associations.

Cette année, nous avons participé aux réunions de coordination inter associative organisées dans le cadre de la « *Politique de la Ville* » par la DDCT (Direction de la Démocratie, des Citoyens et du Territoire) (ex-DPVI, Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration) et VVV (Ville Vie Vacances). Cependant, en raison de l'absence puis du départ de notre salariée chargée d'accueil et d'accompagnement, qui était en charge notamment du suivi et du développement du partenariat, nous n'avons pas été en mesure de participer aussi activement que les autres années à ces réunions.

II. Partenariats

Notre collaboration s'est poursuivie avec les associations de défense des droits des étrangers et les associations de lutte pour la protection des droits de l'homme et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Nous privilégions les rapports tant sur le plan associatif que sur le plan administratif et institutionnel (services sociaux, préfectures, mairies, ministères, hôpitaux, établissements scolaires).

FEMMES DE LA TERRE

1. Partenaires associatifs

➤ **Partenariats privilégiés** (par ordre alphabétique)

° **Antenne Jeunes Solidarité**

Le partenariat avec l'Antenne Jeunes Solidarité de Paris 19^{ème} arrondissement est destiné à apporter et partager, pour chacune des parties, son expertise et ses connaissances.

Notre association reçoit des femmes ou des jeunes orientés par l'Antenne Jeunes, tant lors de notre permanence juridique en droit des étrangers que lors de notre permanence d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives. Elle peut également orienter ses usager(e)s vers l'Antenne Jeunes pour une aide dans des domaines liés à la scolarité, la formation, l'emploi, le logement, la santé ou la citoyenneté.

Femmes de la Terre accueille parfois les stagiaires de l'Antenne Jeunes lors de sa permanence d'écrivain public et d'accès aux droits afin de leur permettre de découvrir d'autres aspects du travail associatif d'aide à la personne.

° **Association Entraide et Espoir**

Nous travaillons avec cette association, sise dans le 19^{ème} arrondissement, sur les dossiers de femmes confrontées à de graves difficultés de logement suite à l'obligation dans laquelle elles se sont trouvées de quitter le domicile de leur mari polygame.

L'association Entraide et Espoir oriente des personnes vers la permanence juridique ou la permanence d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives de Femmes de la Terre.

Elle accompagne aussi certaines usagères de Femmes de la Terre à la préfecture, notamment lorsqu'il y a un besoin d'interprétariat en bambara.

° **Association Pour l'Insertion, la Citoyenneté et l'Egalité des Droits (APICED)**

L'objectif de cette association est de trouver une réponse originale aux problèmes auxquels se trouvent confrontés des étrangers récemment régularisés (difficultés d'insertion sociale et culturelle), la première étape indispensable étant souvent l'attribution d'un logement. APICED conseille et appuie les demandes des familles que nous lui adressons.

APICED organise des sessions d'information et de formation à l'attention des étrangers nouvellement régularisés, sur les thèmes de la vie quotidienne (logement social, retraite, prestations familiales, emploi, nationalité...), pour lesquelles Femmes de la Terre peut être amenée à intervenir.

° **Centre Social et Culturel Danube**

Le partenariat avec le Centre Social et Culturel Danube a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit, un progrès de la protection juridique et sociale, notamment des femmes et, plus généralement, la promotion de l'état de droit et des droits de la personne.

Ce partenariat est un partage de connaissances et d'expertise.

Il s'applique à l'aide apportée aux femmes et à leur famille proche, dans le cadre de leurs démarches relatives au droit des étrangers, et à tout public dans le cadre de la permanence d'écrivain public et d'accès aux droits.

° **CCFD – Terre Solidaire**

Ce partenariat nous permet de développer notre réseau associatif par la rencontre des autres membres du programme Migrants-France pour lesquels nous devenons également une association ressource.

FEMMES DE LA TERRE

Il nous permet en outre de faire connaître notre action et notre savoir technique sur une zone géographique qui s'étend au-delà de la région Ile-de-France.

° **CIMADE Ile-de-France**

Ce partenariat a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences, en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit et un progrès dans la protection juridique des étrangers et notamment des femmes étrangères victimes de violences.

° **PIMM'S 18/19**

Nous orientons nos usagers vers le PIMM'S 18/19 pour le suivi des dossiers d'aide à l'économie d'énergie. Une fiche de liaison est établie pour le suivi de l'orientation. Par ailleurs, nous participons aux différentes réunions d'information organisées par cette structure.

° **Libre Terre des Femmes**

L'association Libre Terre des Femmes est une association qui s'adresse aux femmes victimes de violences et leur propose des groupes de paroles, des ateliers de reprise de confiance en soi, des ateliers de bien-être... Elle propose également un accompagnement juridique dans les démarches liées à la sortie des violences (divorce, dépôt et suivi de plainte, procédure pénale etc.).

Notre action peut souvent s'avérer complémentaire avec celle de l'association Libre Terre des Femmes dans la mesure où celle-ci ne propose pas un accompagnement juridique en droit des étrangers.

Ainsi, s'opèrent avec Libre Terre des Femmes des orientations mutuelles.

° **Relais 59**

Le Relais 59 est un centre social situé dans le 12^{ème} arrondissement de Paris. Notre partenariat avec cette structure consiste en un échange d'informations et d'expertise. Femmes de la Terre reçoit, dans le cadre de ses permanences, les personnes orientées par le Relais 59.

L'association intervient également dans le cadre des ateliers proposés par le Relais 59 à ses usagers. Cette année, nous avons également animé une formation sur le droit d'asile et le droit au séjour en France à destination des bénévoles du Relais 59.

➤ **Autres partenaires**

- **Aux captifs, La libération,**
- **CATRED** (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité),
- **CIDFF de Paris** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles),
- **GISTI** (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés),
- **Projet 19**
- **Maison des Femmes de Paris,**
- **Réseau Périnatal Paris Nord.**

Ces collaborations se traduisent, en fonction des situations, par des formations, des échanges de documents et d'informations, des études et une participation collective à des travaux de réflexion, à l'évaluation d'un travail commun, à l'élaboration d'actions collectives ainsi qu'à l'orientation des personnes que nous recevons à nos permanences.

FEMMES DE LA TERRE

2. Services sociaux et Paris Habitat

➤ Services sociaux

Nos échanges avec les services sociaux sont toujours très fréquents, que ce soient les centres d'action sociale, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), le SAMU Social.

Ces services envoient vers nos permanences certaines femmes ayant des difficultés administratives, en particulier concernant leur droit au séjour, et nous leur orientons des femmes en situation de précarité sociale.

Ces échanges sont en augmentation, en raison par exemple du durcissement des lois sur l'obtention de l'Aide Médicale d'Etat ou la délivrance d'un premier titre de séjour en qualité d'étranger malade et surtout de son renouvellement.

➤ Paris Habitat

Nous continuons à avoir de fréquents rapports avec Paris Habitat, en particulier en lien avec le public reçu lors de notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits, qui est souvent soit locataire de Paris Habitat soit demandeur de logement social.

Notre souci reste celui de renforcer notre collaboration avec la majorité des acteurs sociaux qui interviennent auprès du même public que nous.

3. Partenaires institutionnels

➤ Mairie du 19^{ème}

Depuis notre emménagement dans un quartier classé « *Politique de la Ville* » nous avons de plus en plus d'échanges avec la Mairie du 19^{ème} arrondissement et l'équipe de développement local.

Nous sommes en contact régulier avec les élu(e)s et les chargé(e)s de mission « *Politique de la Ville* ».

Par ailleurs, nous avons participé à la création du Point Accueil Femmes au sein de la Mairie du 19^{ème} destiné à accueillir, accompagner et orienter les femmes victimes de violences (voir supra page 8).

➤ Ambassades et Consulats

Nous amplifions les relations avec les ambassades et les consulats des différents pays, soit pour des demandes d'informations concernant la législation de leur pays, soit pour qu'ils facilitent la délivrance de certains documents nécessaires à la régularisation des personnes qui viennent à nos permanences, comme par exemple le passeport.

III. Rencontres, Adhésion aux campagnes d'information et de sensibilisations et pétitions, prises de positions diverses et suivi des engagements pris les années précédentes :

Ateliers, débats, rencontres, échanges :

- Interview et participation à l'émission « *Ras les murs* » de la radio Radio Libertaire, présentation de l'association, de ses objectifs, de ses actions et présentation du projet de réforme de l'asile, le 14 janvier 2015
- Rencontre avec Téa VAULERIN-LACROUTZ de l'Art Studio Théâtre pour la présentation de la création « *Bouge de là* », d'après l'œuvre de Marcel ZANG, auteur dramatique français d'origine Camerounaise, le 22 janvier 2015

FEMMES DE LA TERRE

- Participation à la dernière réunion du groupe d'experts organisée par l'association France Terre d'Asile dans le cadre de la création du kit de formation « *Egale à Egal* », le 23 janvier 2015
- Participation à la réunion de coordination inter-associative et de présentation du calendrier d'actions, le 29 janvier 2015
- Tenue d'un stand d'information sur le forum associatif lors de l'événement « *Journée des droits des femmes* », organisé par l'association Femmes en Action, en partenariat avec le Palais de la Femmes, Fondation de l'Armée du Salut, le 7 mars 2015
- Rencontre avec un artiste de l'association Fabrication Maison pour la création dans le quartier Danube-Solidarité d'une fresque sur le thème de la Femme, le 19 mars 2015
- Audition de l'association Femmes de la Terre, représentant le réseau ADFEM, conjointement avec l'association la Cimade, par la Commission des Lois du Sénat, dans le cadre du projet de loi réformant l'asile, le 31 mars 2015
- Participation à la journée porte ouverte, organisée par l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides, le 16 avril 2015
- Entretien téléphonique avec une étudiante en formation d'assistant social au sein de l'Ecole Normale Sociale dans le cadre de la réalisation d'un mémoire portant sur « *L'organisation et l'accès aux droits des salariées du particulier employeur* », le 22 avril 2015
- Participation à la réunion de préparation de la fête de quartier « *Danube en Fête* », le 5 mai 2015
- Participation à la réunion d'information sur l'accessibilité des locaux, organisée par Paris Habitat, le 11 mai 2015
- Participation à la réunion de lancement du « *Réseau Solidarité du 19^{ème}* », organisée par la Mairie du 19^{ème} arrondissement de PARIS, le 4 juin 2015
- Tenue d'un stand d'information lors de la Fête de quartier « *Danube en fête* », le 6 juin 2015
- Participation à une enquête, menée par une étudiante en formation d'assistant social au sein de l'IRTS sur le thème des « *femmes étrangères victimes de violences conjugales* », le 22 juillet 2015
- Interview téléphonique d'une salariée de l'association par Mélanie HEATH, Professeur de sociologie à l'université Mc Master à HAMILTON (Canada) dans le cadre d'un travail de recherche comparé sur le thème de la polygamie, le 29 juillet 2015
- Participation aux 3^{èmes} rencontres entre le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes et les associations agissant en faveur des droits des femmes et de l'égalité, le 3 septembre 2015
- Participation à la réunion de préparation de la journée portes ouvertes des associations du quartier Danube-Solidarité-Marseillaise, le 7 septembre 2015
- Participation à la réunion de mobilisation de PARIS en faveur de l'accueil des réfugiés, sur l'invitation de Madame Anne HIDALGO, Maire de PARIS, le 10 septembre 2015
- Participation à la conférence sur le thème « *Dispositifs parisiens d'accès au droit : quelle évolution pour l'avenir ?* », organisée sous l'égide d'Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à Madame la Maire de PARIS, le 15 septembre 2015
- Tenue d'un stand d'information lors du Forum des Associations et du Sport, organisé par la Mairie du 19^{ème}, le 12 septembre 2015
- Rencontre avec Andréa RAWLINS, journaliste et réalisatrice au sein l'agence CAPA, dans le cadre d'une enquête préalable à la réalisation d'un documentaire sur les migrants en situation irrégulière, sous forme de manifeste, le 16 septembre 2015

FEMMES DE LA TERRE

- Participation à la journée portes ouvertes des associations du quartier Danube-Solidarité-Marseillaise, le 2 octobre 2015
- Participation à la réunion de bilan du « *Point Accueil Femmes 19^{ème}* », le 12 octobre 2015
- Animation d'une formation sur le thème « *Droit d'asile et droit au séjour en France* », à destination des bénévoles de l'association Relais 59, le 21 octobre 2015
- Rencontre avec Adèle DORLIPO de Nawel Compagnie en vue d'une intervention de Femmes de la Terre lors du Festival « *L'Appel de la Lune* » à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes 2016, le 12 novembre 2015
- Participation à la journée de rencontres interprofessionnelles, organisée par l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, le 19 novembre 2015
- Organisation d'un événement film-débat dans les locaux de l'association à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 26 novembre 2015
- Rencontre avec Noémie FLAMENT, Chargée d'accueil au Centre social et culturel Danube, le 8 décembre 2015

FEMMES DE LA TERRE

ANNEXES

Statistiques Action I

« Permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes et actions de lutte contre la double violence »

Statistiques Action II

« Permanence d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives »

FEMMES DE LA TERRE

Statistiques Action I

« Permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes et actions de lutte contre la double violence »

FEMMES DE LA TERRE

ETAT DES DOSSIERS (1/5)

ANNEE	Nouveaux dossiers de l'année	Dossiers anciens (1)	Total des dossiers actifs (2)	Résultats positifs connus (3)	Résultats négatifs connus (3)	Nombre dossiers archivés (4)
2015	147	406	553	108	18	156
2014	162	400	562	92	18	185
2013	211	374	585	122	26	222
2012	237	359	596	87	29	227
2011	249	337	586	81	21	253
2010	204	386	590	78	9	209
2009	217	378	595	48	12	203
2008	193	388	581	58	19	223
2007	212	399	611	42	13	172
2006	244	327	571	79	33	212
2005	155	364	519	40	20	169
2004	223	310	533	53	24	271
2003	188	392	580	58	18	118
2002	230	275	505	60	17	328
2001	232	370	602	55	26	138
2000	262	247	509	45	15	220
1999	202	267	469	73	23	200
1998	190	277	467	129	29	161
1997	184	254	438	83	2	99
1996	160	193	353	37	5	251
1995	145	299	444	19	-	-
1994	54	245	299	5	-	-
1993	142	103	245	2	-	-
1992	103	-	103	3	-	-

(1) dossier ouvert au cours d'une année antérieure, ou réactivé

(2) voir feuillet "Remarques sur les dossiers actifs" n°2/5

(3) voir détails dans feuillet "Résultats" N°3/5

(4) les dossiers sont archivés soit parce qu'ils sont réglés soit parce que la personne ne nous a pas recontactées depuis plus de deux ans. Ces dossiers peuvent être réactivés si la personne revient à la permanence.

TOTAL des dossiers depuis 1992
4 556

TOTAL des résultats positifs depuis 1992	TOTAL des résultats négatifs depuis 1992
1 452	378

TOTAL des dossiers archivés depuis 1992
4 017

FEMMES DE LA TERRE

REMARQUES SUR L'ETAT DES DOSSIERS ACTIFS (2/5)

1) ETAT DES DOSSIERS ACTIFS

	2014	2015
DOSSIERS REGLES POSITIVEMENT (voir feuillet N° 3/5)	92	108*
DOSSIERS REGLES NEGATIVEMENT (voir feuillet N° 3/5)	18	18**
DOSSIERS SANS SUITE POSSIBLE IMMEDIATE	54	56
DEMANDES DE CONSEILS (regroupement familial, nationalité française, visa...)	56	54
ONT QUITTE LA FRANCE ou DOSSIER REPRIS	31	46
EN ATTENTE DE REPONSE DES SERVICES OFFICIELS (préfecture, tribunal administratif, consulat etc.)	148	131
EN COURS DE TRAITEMENT (en attente de documents ou à l'étude)	78	113
PERSONNES ORIENTEES (pour des soins, vers une assistante sociale, un foyer d'urgence...)	24	20
PERSONNES NON REVENUES	61	7
TOTAL	562	553
dont VIOLENCES SUBIES (conjugales, familiales)	94 (dont 44 excisions)	100 (dont 44 excisions)

* Chiffre auquel on doit rajouter 7 enfants, car certains dossiers d'adultes concernent plusieurs enfants

** Chiffre auquel on doit rajouter 1 enfant, car certains dossiers d'adultes concernent plusieurs enfants

2) QUI ORIENTE VERS FEMMES DE LA TERRE ?

	2014	2015
Assistants sociaux - PMI - Médecins - Samu social	66	78
Mairie du 19° - Centre Danube - AS 19° - Associations 19°	79	63
Associations	47	58
Etablissements scolaires	12	11
Presse - Internet - Télévision	34	38
Préfecture - Mairie	1	3
Avocat - Tribunal administratif	11	13
Anciens dossiers réouverts	4	-
Bouche à oreille	308	289

3) LA PERMANENCE TELEPHONIQUE

	2014	2015
TOTAL	1 049 appels (94h55m)	1 047 appels (98h25m)
Dont informations sur les visas, le regroupement familial, les titres de séjour, la nationalité française...	484 appels (53h05m)	496 appels (59h05m)
Dont rendez-vous pour étude du dossier	146 appels (14h)	123 appels (13h35m)
Dont « suivi de dossiers »	371 appels (25h31m)	364 appels (23h05m)
Dont orientations vers d'autres associations	34 appels (1h34m)	47 appels (2h)
Divers	15 appels (45m)	17 appels (35m)

FEMMES DE LA TERRE

4) NOMBRE et NATURE DES INTERVENTIONS

	2014	2015
Accompagnements en préfecture ou commissariat	6	1
Recours	78	71
Recours au tribunal administratif (TA)	21 (dont 3 référés)	33 (dont 2 référés)
Recours gracieux	22	13
Recours hiérarchique	19	10
Recours Commission de recours contre les refus de visa (CRRV)	13	8
Recours pour refus ou ajournement nationalité française	2	-
Recours devant le Ministère des Affaires Etrangères	1	-
Demande audiencement au Tribunal administratif	-	7
Demandes de titre de séjour	83	84
Demande "conjoint français" (L.313-11 4°) - "pacsé de français"	9	9
Demande "parent d'enfant français" (L.313-11 6°)	10	6
Demande "vie privée et familiale" (L.313-11 7°)	11	8
Demande "parent d'enfant scolarisé"	4	5
Demande "enfant entré avant l'âge de 13 ans" (L.313-11 2°)	3	1
Demande "conjoint de réfugié" ou "parent d'enfant réfugié"	8	12
Demande "conjoint de communautaire"	2	2
Demande "salarié" (L.313-14)	1	3
Demande "10 ans résidence habituelle en France" (L.313-14)	11	16
Demande "étudiant"	3	-
Demande "jeune majeur"	5	3
Demande "étranger malade" (L.313-11 11°)	7	5
Demande "accompagnant d'étranger malade"	-	6
Demande de changement de statut	5	4
Demande de carte de résident (carte valable 10 ans)	4	1
Demande de regroupement familial	-	1
Demande de renouvellement de carte	-	2
Autres demandes	90	88
Autres demandes Préfecture	27	15
Demande de certificat de nationalité française et motif refus	3	7
Demande asile (OFPRA) (récit et courriers OFPRA et CNDA)	35	34
Demande de document circulation pour enfant mineur et TIR	-	2
Demande d'allocations familiales et recours TASS	-	1
Demande aide juridictionnelle et recours contre refus	16	18
Demande consulat français à l'étranger (visa, transcr. Etat Civil)	6	1
Demande motif refus visa ou demande de convocation consulat	-	10
Demande consulat étranger en France	1	-
Demande motif refus accord regroupement familial	2	-
Courriers divers	67	55
Dossier de demande de nationalité française	-	1
Réactualisation de courriers de demande	13	12
Demande de rendez-vous à la préfecture	-	3
Demande des motifs de refus implicite à la préfecture	1	12
Demande d'état de la situation	31	13
Demande de document d'état civil et d'identité français	5	3
Demande de document d'état civil à l'étranger	1	-

FEMMES DE LA TERRE

Courrier divers Tribunal administratif, Cour administrative d'appel	7	1
Courrier Procureur de la République (rectif. état civil etc.)	2	4
Demande de communication de pièces et restitution passeport	-	1
Demande d'autorisation de travail	1	1
Divers (Trésor Public, AS, médecin, avocat, laboratoires etc.)	6	4
TOTAL	324	299

FEMMES DE LA TERRE

RESULTATS (connus au 31 décembre 2015) (3/5)

RESULTATS POSITIFS	108	RESULTATS NEGATIFS *	18
		<i>*certains résultats peuvent encore évoluer, toutes les voies de recours n'étant pas épuisées.</i>	-
Parent d'enfant français	5		
Carte de séjour d'un an "VPF"	3		
Récépissé dans l'attente de délivrance d'une carte de séjour d'un an	2		
Conjoint de Français	2		
Récépissé dans l'attente de délivrance de carte de séjour d'un an	1		
Carte de résident (10 ans)	1		
Pacsé de Français	5		
Carte de séjour d'un an "VPF"	4		
Récépissé dans l'attente de délivrance de carte de séjour d'un an	1		
Asile et protection subsidiaire	10	Asile	4
Statut de réfugié pour fillettes (excision) (dont un après recours CNDA**)	8	Rejet OFPRA d'une demande asile confirmé par la CNDA	1
Protection subsidiaire (violences intrafamiliales)	1	Rejet OFPRA d'une demande asile	3
Requalification de protection	1		
Famille de réfugié et de bénéficiaire de la protection subsidiaire	13		
Carte de résident (10 ans) (parent d'enfant réfugié)	3		
Carte de séjour d'un an "VPF" (conjoint ou enfant d'une personne bénéficiaire de la protection subsidiaire ou parent d'enfant réfugié)	8		
Récépissé dans l'attente de délivrance d'une carte de résident (10 ans) (parent d'enfant réfugié)	2		
Conjoint de communautaire	1		
Carte de séjour de 5 ans (conjoint et parent de communautaire)	1		
Conjoint, concubin, pacsé d'étranger en situation régulière	3		
Carte de séjour d'un an "VPF"	1		
Récépissé dans l'attente de délivrance de carte de séjour d'un an	1		
Renouvellement de carte de séjour d'un an "VPF" suite décès époux	1		

FEMMES DE LA TERRE

Victime de violence conjugale	5	Victime de violence conjugale	1
Carte de séjour d'un an "VPF" (bénéficiaire ordonnance de protection)	1	Refus de séjour assorti d'une OQTF confirmé par le TA	1
Convocation pour exécution jugement TA suite refus exécution Préf.	1		
Renouvellement de carte de séjour d'un an pour conjoint victime de violence	2		
Obtention d'une carte de résident (10 ans) suite condamnation époux violent	1		
Parent d'enfant scolarisé	6	Parent d'enfant scolarisé	1
Carte de séjour d'un an "VPF" (dont 2 après recours administratifs)	4	Refus de séjour assorti d'une OQTF	1
Récépissé dans l'attente de délivrance de carte de séjour d'un an	1		
Annulation OQTF par TA et injonction de délivrance de carte d'un an**	1		
Résidence en France depuis plus de 10 ans	4	Résidence en France depuis plus de 10 ans	1
Carte de séjour d'un an "VPF" (dont un après recours administratifs et un après recours TA**)	4	Refus de séjour sans OQTF confirmé par TA	1
Jeune majeur	3	Jeune	2
Carte de séjour d'un an "VPF" (dont un après recours TA**)	2	Refus de séjour sans OQTF confirmé par TA	1
Renouvellement carte d'un an "VPF"	1	Refus renouvellement carte pour un jeune entré à 11 ans	1
Etudiant	4		
Carte de séjour d'un an "étudiant"	2		
Autorisation provisoire de séjour	1		
Renouvellement carte d'un an "étudiant"	1		
Etranger malade	6	Etranger malade	2
Carte de séjour d'un an "VPF"	5	Refus de séjour assorti d'une OQTF	2
Récépissé dans l'attente de délivrance d'une carte de séjour d'un an	1		
Accompagnant de malade	5	Accompagnant de malade	1
Autorisation provisoire de séjour	3	Refus de séjour assorti d'une OQTF	1
Obtention d'autorisation de travail	1		
Annulation OQTF par CAA et injonction de délivrance de carte d'un an**			
"VPF"	1		
Salarié	3		
Carte de séjour d'un an "salarié"	2		
Récépissé dans l'attente de délivrance d'une carte de séjour d'un an	1		

FEMMES DE LA TERRE

Visas	9	Visas	2
Obtention de visa pour enfants ou conjoint de résident	7	Rejet CRRV d'un recours contre une décision de refus de visa	2
Annulation refus de visa pour un enfant par TA et injonction de délivrance	1		
Convocation consulat pour enfants (2) (après recours administratifs)	1		
Changement de statut	4	Changement de statut	1
Obtention d'une carte de résident (10 ans)	1	Annulation par CAA d'un jugement du TA (enjoignant la délivrance d'une carte de séjour d'un an "VPF")	1
Annulation refus de changement de statut par TA et injonction de délivrance de carte de résident (10 ans)	1		
Carte d'un an "étudiant" en carte de 5 ans "conjoint de communautaire"	1		
Carte d'un an "étranger malade" en carte d'un an "VPF"	1		
Regroupement familial	3	Regroupement familial	1
Obtention du regroupement familial pour un conjoint de résident	1	Refus de regroupement familial sur place	1
Obtention d'une carte d'un an malgré impossibilité de présenter un passeport	1		
Extension du regroupement familial à un deuxième enfant	1		
Nationalité française	7		
Obtention de CNI et/ou passeport pour un enfant (dont 1 après recours TA)	2		
Obtention de certificat de nationalité française pour un enfant	4		
Annulation par TA du refus implicite de délivrance de CNI et passeport	1		
Divers	10	Divers	2
Obtention de l'aide juridictionnelle (après recours)	2	Refus d'autorisation de travail sur APS accomp. enfant malade	1
Rendez-vous préfecture avancé de septembre à mars	1	Rejet recours gracieux contre une décision de refus d'aide juridictionnelle	1
Rectification acte état civil pour enfants (4)	2		
Obtention acte d'état civil OFPRA pour un mineur	1		
Obtention duplicata attestations OFII	1		
Obtention d'un document de voyage pour mineur réfugié	1		
Exécution jugement TA suite refus d'exécution Préf. (paiement des dépens)	2		

FEMMES DE LA TERRE

EXPLICATION DES SIGLES

CAA : Cour Administrative d'Appel

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

CRRV : Commission de Recours contre les Refus de Visa

CNI : Carte Nationale d'Identité Française

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

TA : Tribunal Administratif

VPF : Mention Vie Privée et Familiale

**** Avec intervention avocat**

FEMMES DE LA TERRE

STATISTIQUES NOUVEAUX DOSSIERS OUVERTS (4/5)

1 "dossier" = 1 personne reçue (avec ou sans ouverture d'un dossier en vue de démarches)

ANNEE	2013		2014		2015	
Pays d'origine	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Algérie	20	10%	13	8%	14	9%
Angola	1	0,4%	2	1,2%	-	-
Arabie saoudite	-	-	1	0,6%	-	-
Bénin	3	1,5%	1	0,6%	-	-
Brésil	-	-	1	0,6%	1	0,6%
Burkina Faso	3	1,5%	4	2,4%	2	1,4%
Cameroun	6	3%	10	6,2%	7	5%
Cap Vert	2	0,8%	4	2,4%	1	0,6%
Centrafrique	1	0,4%	-	-	-	-
Chili	-	-	1	0,6%	-	-
Chine	3	1,5%	1	0,6%	3	2%
Chine - Tibet	1	0,4%	-	-	-	-
Colombie	1	0,4%	1	0,6%	-	-
Comores	3	1,5%	1	0,6%	1	0,6%
Congo Brazza	3	1,5%	1	0,6%	1	0,6%
Congo RDC	6	3%	11	7%	8	6%
Côte d'Ivoire	33	16%	26	16%	22	15%
Cuba	1	0,4%	-	-	-	-
Djibouti	-	-	1	0,6%	-	-
Egypte	-	-	1	0,6%	2	1,4%
France	4	2%	3	1,8%	6	4%
Gabon	2	0,8%	1	0,6%	1	0,6%
Gambie	-	-	1	0,6%	2	1,4%
Guinée	18	8,5%	9	5,8%	6	4%
Guinée Bissau	1	0,4%	-	-	-	-
Haïti	6	3%	2	1,2%	2	1,4%
Inde	-	-	-	-	1	0,6%
Macédoine	1	0,4%	-	-	-	-
Madagascar	5	2,5%	3	1,8%	4	3%
Malaisie	-	-	-	-	-	-
Mali	28	13%	18	11,6%	20	14%
Maroc	20	10%	6	3,6%	12	8%
Maurice	-	-	2	1,2%	2	1,4%
Mauritanie	-	-	1	0,6%	3	2%
Moldavie	1	0,4%	-	-	-	-
Nigéria	-	-	2	1,2%	4	3%
Pakistan	-	-	-	-	1	0,6%
Philippines	1	0,4%	-	-	-	-
Portugal	-	-	1	0,6%	1	0,6%
Russie	1	0,4%	2	1,2%	1	0,6%
Rwanda	-	-	-	-	1	0,6%
Sénégal	22	11%	10	6,2%	7	5%
Sri Lanka	1	0,4%	-	-	-	-
Tadjikistan	-	-	-	-	1	0,6%
Tchetchenie	1	0,4%	-	-	-	-
Togo	2	0,8%	4	2,4%	2	1,4%
Tunisie	6	3%	7	4,2%	6	4%

FEMMES DE LA TERRE

ANNEE	2013		2014		2015	
Pays d'origine	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Turquie	-	-	3	1,8%	-	-
Ukraine	2	0,8%	4	2,4%	-	-
USA	1	0,4%	2	1,2%	1	0,6%
Venezuela	-	-	-	-	1	0,6%
TOTAL	211	100%	162	100%	147	100%

ANNEE	2013		2014		2015	
Situation familiale	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mariées avec enfant(s)	38	18%	20	12,5%	26	18%
Mariées sans enfant	18	8%	14	8,5%	6	4%
Concub avec enfant(s)	19	8,5%	24	15%	22	15%
Concub sans enfant	8	4%	5	3%	2	1,5%
Pacs avec enfant(s)	-	-	-	-	1	1%
Pacs sans enfant	4	2%	4	2,4%	3	2%
Célibat avec enfant(s)	27	13%	19	12%	24	16%
Célibat sans enfant	49	23%	36	22%	30	20%
Divorcées avec enfant(s)	2	1%	4	2,4%	4	2,4%
Divorcées sans enfant	4	2%	3	1,8%	1	1%
Séparées avec enfant(s)	8	4%	8	5%	6	4%
Séparées sans enfant	10	4,5%	7	4,2%	9	6%
Veuves avec enfant(s)	1	0,5%	1	0,6%	1	1%
Veuves sans enfant	8	4%	3	1,8%	2	1,5%
Enfants	***	-	***	***	1***	1%
Jeunes scolarisés	11	5%	11	7%	8	5%
Non précisé	4	2%	3	1,8%	1	1%
Total	211	100%	162	100%	147	100%

*** Certains dossiers concernent plusieurs enfants.

En 2015, cela concerne 6 enfants (problème de visa non obtenu, prestations familiales, obtention de documents de circulation, transcription sur les registres de l'Etat Civil français etc.) dont l'âge varie de quelques mois à 18 ans.

ANNEE	2013		2014		2015	
Situation du conjoint	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hors de France	2	2,4%	5	7,5%	3	5%
Carte 1 an	14	16,5%	12	18%	10	16,5%
Carte 10 ans	27	32,5%	10	15%	7	11,5%
Carte 3 ans	1	1%	-	-	-	-
Français	18	22,5%	15	22%	21	35%
Communautaire	1	1,2%	2	3%	3	5%
Réfugié	3	3,2%	3	4,5%	2	4%
Diplomate	1	1,2%	-	-	-	-
Etudiant	2	2,4%	-	-	1	2%
APS pour soins	1	1,2%	2	3%	-	-
Sans papiers	13	16%	17	25%	-	-
Non précisé	-	-	1	1,5%	13	21%
TOTAL	83	100%	67	100%	60	100%

FEMMES DE LA TERRE

ANNEE	2013		2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Logement						
Personnel	87	41%	53	33%	43	29,5%
Hébergement	99	47%	81	50%	73	50%
Hôtel social	7	4%	11	7%	17	10,5%
Foyer	14	6%	11	7%	12	8%
Hors de France	1	0,5%	-	-	1	1%
Non précisé	3	1,5%	6	3%	1	1%
TOTAL	211	100%	162	100%	147	100%

ANNEE	2013		2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tranches d'âge						
Jusqu'à 16 ans	14	5%	30	17%	14	9%
De 16 à 25 ans	76	30%	24	13%	39	25%
De 26 à 60 ans	154	59%	113	63%	91	60%
Plus de 60 ans	10	4%	7	4%	3	2%
Non précisé	6	2%	6	3%	6	4%
TOTAL	260**	100%	180**	100%	153**	100%

** Le total est différent du nombre de dossiers car certains dossiers concernent plusieurs enfants.

En 2015, 4 dossiers concernent 6 enfants.

dont hommes	36	15%	21	13%	18	13%
--------------------	-----------	------------	-----------	------------	-----------	------------

ANNEE	2013		2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NIVEAU D'ETUDES						
Ne parle pas français	9	5%	6	4%	6	3,5%
En cours d'alphabétisation.	7	3%	-	-	-	-
Illétre	30	14%	17	11%	18	11%
Sait lire et écrire	-	-	2	1%	-	-
Niveau primaire	24	11%	14	9%	10	8,5%
Niveau collège	38	18%	30	18%	33	21,5%
CAP	8	4%	5	3%	-	-
BEP	-	-	-	-	2	1,5%
Niveau lycée	14	6%	23	14%	19	12,5%
BAC +	64	31%	45	28%	49	33%
Non précisé	17	8%	20	13%	10	8,5%
TOTAL	211	100%	162	100%	147	100%

FEMMES DE LA TERRE

STATISTIQUES TOUS DOSSIERS ACTIFS (5/5)

1 "dossier" = 1 personne reçue (avec ou sans ouverture d'un dossier en vue de démarches)

ANNEE Pays d'origine	2013		2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Afrique du Sud	1	0,17%	-	-	-	-
Albanie	1	0,17%	1	0,17%	-	-
Algérie	53	9%	44	8%	45	8,1%
Angola	3	0,5%	4	0,7%	3	0,5%
Arménie	2	0,35%	2	0,35%	-	-
Arabie Saoudite	-	-	1	0,17%	1	0,15%
Azerbaïdjan	1	0,17%	1	0,17%	-	-
Bangladesh	1	0,17%	1	0,17%	1	0,15%
Benin	5	0,8%	6	1%	4	0,65%
Bosnie	1	0,17%	-	-	-	-
Brésil	3	0,5%	2	0,35%	2	0,35%
Bulgarie	1	0,17%	1	0,17%	-	-
Burkina Faso	6	1%	7	1,2%	9	1,6%
Cameroun	32	5,5%	32	6%	32	5,7%
Cap Vert	5	0,8%	9	1,6%	7	1,26%
Centrafrique	2	0,35%	1	0,17%	1	0,17%
Chili	-	-	1	0,17%	1	0,17%
Chine	9	1,5%	8	1,4%	7	1,26%
Chine - Tibet	1	0,2%	1	0,2%	1	0,15%
Colombie	5	0,8%	4	0,7%	3	0,5%
Comores	10	1,7%	9	1,6%	6	1%
Congo Brazza	11	1,8%	10	1,7%	6	1%
Congo RDC	28	4,8%	31	5,5%	30	5,5%
Côte d'Ivoire	98	17%	95	17%	89	16%
Cuba	2	0,35%	1	0,17%	1	0,17%
Djibouti	-	-	1	0,17%	1	0,17%
Egypte	-	-	1	0,17%	3	0,5%
France	10	1,7%	10	1,7%	11	1,9%
Gabon	5	0,8%	4	0,7%	5	0,9%
Gambie	2	0,35%	3	0,5%	5	0,9%
Ghana	3	0,5%	2	0,35%	2	0,35%
Guinée	34	6%	31	5,5%	30	6%
Guinée Bissau	2	0,4%	3	0,5%	2	0,35%
Haïti	15	2,5%	15	2,6%	10	2%
Inde	-	-	-	-	1	0,15%
Iran	1	0,17%	1	0,17%	-	-
Japon	1	0,17%	-	-	-	-
Macédoine	1	0,17%	1	0,17%	1	0,15%
Madagascar	12	2%	11	2%	15	3%
Malaisie	1	0,2%	1	0,17%	1	0,15%
Mali	64	11%	67	12%	70	13%
Maroc	52	8,5%	39	7%	40	7%
Maurice	4	0,7%	4	0,7%	5	0,9%
Mauritanie	4	0,7%	4	0,7%	6	1%
Moldavie	3	0,5%	3	0,5%	3	0,5%
Mongolie	2	0,35%	2	0,35%	-	-
Nigéria	1	0,2%	2	0,35%	6	1%

FEMMES DE LA TERRE

ANNEE	2013		2014		2015	
	Pays d'origine	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Pakistan	3	0,5%	1	0,17%	1	0,15%
Pérou	1	0,17%	-	-	-	-
Philippines	3	0,5%	2	0,35%	1	0,15%
Portugal	-	-	1	0,17%	2	0,35%
Roumanie	2	0,35%	-	-	-	-
Russie	2	0,35%	4	0,7%	4	0,65%
Rwanda	-	-	-	-	1	0,15%
Sénégal	36	6%	36	6,5%	36	7%
Sierra Leone	1	0,17%	1	0,17%	-	-
Somalie	-	-	-	-	1	0,15%
Sri Lanka	2	0,35%	-	-	-	-
Syrie	5	0,8%	-	-	-	-
Tadjikistan	-	-	-	-	1	0,15%
Tchéchénie	1	0,17%	1	0,17%	1	0,15%
Togo	9	1,5%	11	2%	11	2%
Tunisie	14	2,5%	15	2,6%	16	3%
Turquie	1	0,17%	5	0,8%	4	0,65%
Ukraine	6	1%	5	0,8%	4	0,65%
USA	1	0,17%	3	0,8%	3	0,5%
Venezuela	-	-	-	-	1	0,15%
TOTAL	585	100%	562	100%	553	100%

ANNEE	2013		2014		2015	
	Logement	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Personnel	224	38%	199	35,5%	191	34,5%
Hébergement	271	46%	276	49%	269	49%
Hôtel social	41	7%	35	6,5%	-	-
Foyer	29	5%	33	6%	40	7%
Squat	1	0,15%	-	-	36	6,5%
SDF	-	-	-	-	-	-
Hors de France	3	0,5%	2	0,4%	2	0,4%
Non précisé	16	3%	17	3%	15	3%
TOTAL	585	100%	562	100%	553	100%

ANNEE	2013		2014		2015	
	Tranches d'âge	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Jusqu'à 16 ans	69	9,5%	84	13,5%	54	15,5%
De 16 à 25 ans	122	18,5%	90	14,5%	134	22,5%
De 26 à 60 ans	383	59%	415	65%	322	54%
Plus de 60 ans	91	13%	30	5%	27	5%
Non précisé	9	1,3%	13	2%	16	3%
TOTAL	674**	100%	632**	100%	607**	100%

**Le total est différent du nombre de dossiers car certains dossiers concernent plusieurs enfants.

En 2015, 36 dossiers concernent 54 enfants.

dont hommes	87	16%	78	13%	68	12%
-------------	----	-----	----	-----	----	-----

FEMMES DE LA TERRE

ANNEE	2013		2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mariées avec enfant(s)	113	19%	88	15,5%	86	15%
Mariées sans enfant	59	10%	51	9%	42	8%
Pacs avec enfant(s)	6	1%	3	0,5%	2	0,4%
Pacs sans enfant	9	1,5%	12	2%	11	2%
Concub. avec enfant(s)	37	6%	47	8%	58	11%
Concub. sans enfant	20	3,5%	21	3,5%	19	3%
Célibataire avec enfant(s)	104	17%	94	16,5%	84	15%
Célibataire sans enfant	117	20%	118	21%	120	22%
Divorcés avec enfant(s)	5	1,7%	6	1%	9	1,6%
Divorcées sans enfant	13	2%	11	2%	8	1,5%
Séparées avec enfant(s)	21	3,5%	20	4%	22	4%
Séparées sans enfant	21	3,5%	23	4,5%	29	5%
Veuves avec enfant(s)	5	1,7%	6	1%	6	1,5%
Veuves sans enfant	18	3%	19	3,5%	17	3%
Enfants	-	-	-	-	3**	0,6%
Jeunes (scolarisés)	32	5%	36	6,5%	31	5%
Non précisé	5	1,8%	7	1,5%	6	1,5%
Total	585	100%	562	100%	550	100%

** de plus, 36 dossiers concernent 54 enfants (problème de visa non obtenu, prestations familiales, obtention de documents de circulation, de certificats de nationalité française etc.) dont l'âge varie de quelques mois à 18 ans.

ANNEE	2013		2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hors de France	25	10%	24	10%	18	8%
Carte 1 an	36	15%	39	18%	40	18%
Carte 10 ans	56	23%	49	21%	42	19%
Carte 3 ans	1	0,5%	1	0,5%	1	0,5%
Français	50	20,5%	47	22%	54	25%
Communautaire	2	1%	3	1,5%	6	3%
Réfugié	8	3%	9	4%	10	4,5%
Carte européenne	-	-	-	-	-	-
Récépissé	4	1,5%	2	1%	2	1%
Diplomate	2	1%	2	1%	1	0,5%
Etudiant	2	1%	2	1%	3	1,5%
Retraité	1	0,5%	-	-	-	-
APS pour soins	2	1%	3	1,5%	2	1%
Sans papiers	55	22,5%	41	18,5%	39	18%
TOTAL	244	100%	222	100%	218	100%

FEMMES DE LA TERRE

ANNEE	2013		2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ne parle pas français	21	3,5%	20	4,0%	20	4,0%
En cours d'alphabétisation.	14	2,4%	10	2,0%	8	1,5%
Illettré	59	10%	61	11%	66	11%
Sait lire et écrire			3	1%	2	0,5%
Niveau primaire	57	9,5%	61	10,0%	58	10,5%
Niveau collège	92	16,0%	89	16,0%	99	18,0%
CAP	15	2,5%	14	2,5%	10	2,0%
BEP	8	1,5%	10	2,0%	10	2,0%
Niveau lycée	66	11%	68	12%	70	12%
BAC +	170	29,5%	156	27,0%	155	28,0%
Non précisé	83	14,0%	70	13,0%	55	10,0%
TOTAL	585	100%	562	100%	553	100%

FEMMES DE LA TERRE

Statistiques Action II

« Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits »

FEMMES DE LA TERRE

STATISTIQUES ET REMARQUES SUR LA PERMANENCE ECRIVAIN PUBLIC ET ACCES AUX DROITS

1. Nombre de bénéficiaires et de permanences tenues

NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE D'ENTRETIENS PAR PERSONNE	NOMBRE TOTAL D'ENTRETIENS
210	1	210
77	2	154
17	3	51
17	4	68
4	5	20
5	6	30
4	7	28
1	8	8
4	10	40
1	11	11
2	16	32
1	17	17
1	20	20
344 personnes		689 entretiens

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'association a tenu 46 permanences pendant lesquelles 689 entretiens ont eu lieu (en 2014 : 45 permanences, 717 entretiens).

La baisse du nombre d'entretiens par rapport à l'année 2014 s'explique par le fait que notre équipe a eu à souffrir cette année de l'absence pour maladie puis du départ d'une de nos salariées.

En effet, celle-ci, engagée dans le cadre d'une convention Adulte-Relais, et dont les missions sont spécifiquement associées à cette action, a bénéficié d'un congé maladie qui a débuté le 10 février 2015. Son contrat a fait l'objet d'une rupture conventionnelle le 6 novembre 2015. Notre capacité d'accueil les jours de permanence a dès lors été réduite. Par ailleurs, cette salariée se chargeait de recevoir, en dehors des permanences fixes du mardi après-midi, des bénéficiaires dont les situations nécessitaient plus de temps et qui ne pouvaient donc pas être reçues pendant la permanence. Cela concerne notamment l'aide que nous sommes amenées à apporter en matière de demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation, pour laquelle la constitution des dossiers nécessite beaucoup de temps. De ce fait, nous avons été contraintes de réorienter certaines personnes.

Au 31 décembre 2015, **344 personnes ont été bénéficiaires** de cette action (en 2014 : 358). Parmi elles, 138 étaient déjà usagères de la permanence. **Le nombre de bénéficiaires de cette action reste ainsi relativement stable cette année, malgré la baisse de nos effectifs et capacités d'accueil.**

2. Origine géographique des bénéficiaires

Cette année, la cartographie, de même que la dénomination, des quartiers dits « *Politique de la Ville* » ont été modifiées. Une seule carte remplace désormais les nombreux zonages et dispositifs qui existaient jusqu'à lors (ZUS, CUCS, ZRU, ZFU...) et c'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants que sont, avec cette nouvelle carte, identifiées toutes les concentrations urbaines de pauvreté. On parle alors de « *Quartiers prioritaires* ».

Un certain nombre de territoires, auparavant classés en « *Zone Urbaine Sensible* » (ZUS) et/ou couverts par un CUCS, ne sont désormais plus classés en quartier prioritaire mais ont été placés en territoires de « *Veille Active* » et inscrits dans un contrat de ville.

Cette année, nous avons donc essayé de réaliser des statistiques mettant en évidence l'origine géographique de nos bénéficiaires en essayant de faire ressortir au mieux les chiffres tenant aux bénéficiaires habitant un

FEMMES DE LA TERRE

« Quartier prioritaire » ou un « Quartier de Veille Active », non seulement pour le 19^{ème} arrondissement, lieu d'implantation de l'association, mais aussi, et dans la mesure des éléments portés à notre connaissance par nos bénéficiaires, pour les autres arrondissements de PARIS.

En ce qui concerne le 19^{ème} arrondissement, nous avons également décidé de faire apparaître les bénéficiaires habitant dans des quartiers qui ne sont pas considérés comme prioritaires mais qui sont en proche périphérie de ces quartiers et dont le public rencontre souvent des difficultés d'ordre social.

La cartographie de ces quartiers ayant changé cette année, les statistiques comparatives entre 2014 et 2015 n'ont pas toujours été possibles. Le sigle (NE) (Non Estimé) est donc appliqué lorsque les statistiques pour l'année 2014 n'avaient pas été établies pour les quartiers concernés.

	2014	2015
19^{ème} ARRONDISSEMENT de PARIS	173	206
QUARTIERS PRIORITAIRES	109	145
Dont Danube Solidarité	88	107
Dont Stalingrad Riquet	8	5
Dont Michelet Alphonse Karr	13	23
Dont Chauffourniers-Compans-Pelleport-Algérie	(NE)	10
RUES PROCHES QUARTIERS PRORITAIRES	(NE)	17
Dont boulevard Serrurier n°76 à 159	-	12
Dont square d'Aquitaine	-	1
Dont rue Janssen	-	1
Dont rue Potain		1
Dont rue Olivier Metra	-	2
QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE	(NE)	3
19^{ème} HORS MICRO-QUARTIERS	72	41
AUTRES ARRONDISSEMENTS de PARIS	80	59
QUARTIERS PRIORITAIRES	(NE)	11
Dont 11 ^{ème} arrondissement	-	2
Dont 17 ^{ème} arrondissement	-	1
Dont 18 ^{ème} arrondissement	-	6
Dont 20 ^{ème} arrondissement	-	2
QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE	(NE)	9
Dont 12 ^{ème} arrondissement	-	1
Dont 18 ^{ème} arrondissement	-	6
Dont 20 ^{ème} arrondissement	-	3
AUTRES	-	39
INCONNU	8	2
BANLIEUE	89	77
TOTAL GENERAL	358	344

FEMMES DE LA TERRE

Comme les années précédentes, il faut noter que les personnes qui reviennent très souvent sont originaires du micro-quartier « *Danube-Solidarité* ».

Le nombre d'usagers venant des « *Quartiers Prioritaires* » du 19^{ème} arrondissement de PARIS est en augmentation (145 contre 109 en 2014).

On relèvera ainsi que parmi nos usagers du 19^{ème} arrondissement de PARIS, 145 sont issus de « *Quartiers Prioritaires* » et 3 de quartiers de « *Veille Active* », ce qui représente 43% de nos bénéficiaires.

Si l'on y ajoute les bénéficiaires habitant des rues en toute proche périphérie de ces quartiers (17 personnes), ce pourcentage monte à 48%.

Enfin, tous arrondissements de PARIS confondus, le nombre de nos bénéficiaires provenant de « *Quartiers Prioritaires* » et de quartiers de « *Veille Active* » (hors quartiers de proche périphérie) s'élève à 168 et représentent ainsi près de 49% de nos bénéficiaires.

Il doit par ailleurs être relevé qu'un certain nombre de nos bénéficiaires, s'ils n'habitent pas le quartier, sont sans domicile fixe et bénéficient d'une domiciliation administrative dans une association.

Ce public qui rencontre de grandes difficultés d'ordre social et s'adresse donc à notre association, ne peut être recensé comme habitant un quartier prioritaire.

Enfin, les orientations des usagers du 19^{ème} arrondissement vers notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits se font toujours majoritairement par le bouche à oreille, les assistantes sociales et le centre social et culturel Danube.

3. Problèmes traités

Les entretiens ont eu lieu pendant 330 heures 25 minutes (en 2014 : 417 heures 40 m). La durée varie toujours, comme les autres années, de 10 minutes à 3 heures.

Les problèmes traités, en 2015, étaient les suivants :

	2014	2015
ACCES AUX DROITS	310 soit 29%	171 soit 18%
Aide Juridictionnelle (formulaires et informations)	123	67
Droit civil	48	18
Dont requête Juge aux Affaires Familiales	3	5
Dont information en droit de la famille	19	6
Dont courriers avocat, huissier, notaire	2	5
Dont dossier de PACS et info PACS	5	2
Droit pénal	12	2
Droit des étrangers	49	47
Dont information générale (entrée, séjour)	42	40
Dont information asile	7	7
Explication jugements, arrêts, ordonnances	7	8
Courriers divers	22	15
Informations diverses	7	14

FEMMES DE LA TERRE

ETAT CIVIL / PIECES D'IDENTITE	53 soit 5%	53 soit 6 %
Demande d'actes	26	21
Carte identité, passeport, document de circulation	22	27
Carte de résident	4	3
Certificat de nationalité française	1	2

LOGEMENT	104 soit 10%	113 soit 12 %
Logement social	92	96
Information DALO	7	15
Recours Tribunal Administratif (DALO)	5	2

EMPLOI	80 soit 7,5%	84 soit 9 %
Pôle emploi	23	20
Retraite	18	26
Impôts	36	34
RSA	3	4

CONSOMMATION	61 soit 6%	66 Soit 7 %
Surendettement et résiliation crédit	16	16
Banque	8	4
Assurance	7	15
EDF/GDF	18	10
Téléphone, internet, télévision	8	9
Divers	4	12

ASSURANCE MALADIE	109 soit 10%	108 soit 12 %
Sécurité sociale	32	31
AME	17	27
CMU et CMUC	51	47
Mutuelle	9	3

AIDE SOCIALE	57 soit 5,5%	75 soit 8 %
CAF	23	44
Informations et dossiers MDPH	13	17
Recours gracieux MDPH	4	2
Divers	16	12

NATURALISATION	57 soit 5,5%	18 soit 2 %
Constitution de dossiers de naturalisation	23	8
Information nationalité	13	8
Recours contre ajournement	4	2

FEMMES DE LA TERRE

DIVERS	237 soit 22%	232 soit 26 %
Démarches dématérialisées (création d'adresse internet, prise de RDV avec les services administratifs...)	(NE)	12
Rédaction de chèques	6	6
Lecture et explication courrier	86	86
Formulaires divers à remplir	50	31
Ecole	12	25
RATP, carte SNCF, etc.	14	18
Orientation vers d'autres structures	16	10
Divers	53	44

Notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits est désormais tenue par les deux salariées juristes de l'association ainsi que par deux bénévoles, notre salariée chargée d'accueil et d'accompagnement ayant été absente pour cause de maladie sur la quasi-totalité de l'année et son contrat de travail ayant désormais été rompu.

Un accueil assuré en partie par des juristes permet de faire de cette permanence non seulement une permanence d'écrivain public mais également d'accès aux droits.

Ainsi, on relèvera que près de 20% des problèmes traités dans le cadre de cette permanence relèvent de questions liées à l'accès aux droits, notamment en matière de droit de la famille, de droit pénal etc.

Cet aspect est particulièrement intéressant dans la mesure où nous sommes **la seule structure, sur le territoire où nous sommes implantées, à proposer une permanence d'accès aux droits.**

Les autres problèmes traités relèvent d'une mission d'écrivain public.